

INDEMNITÉ DE VOIE PUBLIQUE

RIEN pour les UAAJ & BAAJ

Publié le 25 avril 2024,
le décret portant sur la prime voie
publique exclut les Unités et
Brigades d'Assistance et d'Appui
Judiciaire de la DNSP.

Pourtant :

- **Sécurisation,**
- **Services d'ordre public,**
- **Interventions police,**
- **Contrôles routiers,**
- **Interpellations,**
- **et bien d'autres encore...**



Autant de missions que ces unités effectuent sur la voie publique,
dans de nombreuses directions.

Les statistiques parlent d'elles-mêmes !

UNITÉ saisit Frédéric VEAUX, Directeur Général de la Police Nationale.

Bagnolet, le 2 mai 2024

Monsieur Frédéric VEAUX

Directeur Général de la Police Nationale

Ministère de l'intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Le décret 2024-380 et les arrêtés publiés le 25 avril 2024 sont venus officialiser l'attribution d'une prime voie publique au bénéfice de certains fonctionnaires actifs de la police nationale.

Qualifiée initialement de prime « police secours », puis, à notre initiative, de prime « voie publique », les différents échanges au cours de ces derniers mois ont permis l'élargissement de cette attribution à un plus grand nombre d'agents.

Si en son article 1^{er}, le décret limite l'attribution de cette dernière aux agents assurant des interventions d'urgence et des réponses aux sollicitations des citoyens sur la voie publique, nous souhaitons porter à votre connaissance que l'exclusion de certaines unités n'est pas sans nous interpeller.

Nous voulons parler des Unités d'Appui et d'Assistance Judiciaire (U.A.A.J) et Brigade d'Appui et d'Assistance Judiciaire (B.A.A.J) au sein de la DNSP.

Selon le dimensionnement du département, de la présence ou non de section spécialisée, et particulièrement depuis la réforme engagée auprès du ministère de la justice, ces unités ne sont plus employées exclusivement à la sécurisation et aux transfèvements des détenus, à la charge de la pénitentiaire dorénavant.

Ordre public, contrôles routiers, interpellations, appui des unités de police secours, les statistiques annuelles des services parlent d'elles-mêmes et méritent que l'on s'y attarde.

Monsieur le Directeur Général, je sollicite que l'on puisse réfléchir à l'intégration de ces unités dans la liste des services attributaires de cette prime, au principe pourquoi pas, d'un changement de nomination.

Persuadé que vous comprenez le bien fondé de ma démarche, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Secrétaire Général

Grégory JORON

